

Avantages de devenir membre de notre association

Catégorie : Description

Publié par [Administration](#) le 10/11/2007

Avantages et privilèges Voici les multiples avantages dont vous bénéficierez en devenant membre du Collège des ostéopathes Canadiens:

Assurances Comme toute association, nous vous proposons un contrat d'assurance en responsabilité professionnelle, la reconnaissance des principaux groupes d'assurance en ce qui concerne le remboursement de vos notes d'honoraires et une carte professionnelle distincte. Notre programme d'assurance responsabilité professionnelle est offert par Beaucage Mercedem.

Voici les domaines d'activités dans lesquels Beaucage Mercedem oeuvre:

- >Assurance de dommages des entreprises ->Assurance de dommages des particuliers
- >Assurance de personnes
- >Assurance collective et rentes collectives
- >Assurance de responsabilité professionnelle
- >Règlement de sinistres
- >Planification financière

Formation Une **formation continue** non obligatoire sous forme de séminaires ou de congrès sera organisée régulièrement, avec, dans la mesure du possible, la présence d'intervenants de renommée internationale. Représentation Mais surtout, nous serons vos représentants et des **interlocuteurs valables** pour les instances gouvernementales et les Collèges des Médecins et des Chiropraticiens du Québec, du Canada mais aussi des organismes et associations de médecins ostéopathes d'Europe et des États-Unis. En effet, pour se faire entendre par ces structures, il faut parler le même langage. Comme nous avons la même **formation scientifique**, il nous sera plus facile d'exprimer les possibilités thérapeutiques de l'ostéopathie à des corps de professionnels de santé assez réticents, pour ne pas dire hostiles, à cette technique de médecine "dite douce" et qui leur apparaît comme étant très ésotérique, voire chimérique.